

RÉGLEMENT SALLE DES FETES

REGLEMENT EXTERIEUR

- Laissez le parking propre et ses abords, ramassez les bouteilles, les verres, papiers, mégots
- Les feux d'artifice sont interdits et n'allumez aucun feu.
- Deux containers à déchets sont à votre disposition sur le parking, ainsi qu'un container à verre.
- Respectez les massifs, merci de ne pas les piétiner.

REGLEMENT INTERIEUR

EQUIPEMENT A VOTRE DISPOSITION

Cuisine/ Bar

- Une chambre froide (à allumer 2h00 avant son utilisation)
- Un fourneau : branchez la prise électrique, ouvrir le gaz (bouton en position verticale), mettre la hotte en marche (notice à côté du fourneau).
- Un congélateur et un réfrigérateur (merci de débrancher après usage et de laisser les portes ouvertes.)
- Nettoyage de la cuisine après usage
- Interdiction de déplacer les meubles (frigo et buffet inox)

CONSIGNES

Mise en route :

- **En période de froid, 4 aérothermes sont à votre disposition pour chauffer la salle, ne mettre en route que lors de votre présence dans la salle (montée en température en 1heure), et ne pas oublier d'éteindre avant chaque départ (baisser les thermostats sous les aérothermes uniquement).**
- **Interdiction de mettre des choses lourdes sur le parquet (chariot, tireuse à bière ...) sous peine de retenue de la caution.**
- **Interdiction de sortir les chariots à l'extérieur.**
- Sur la scène ne pas brancher directement dans les boitiers, des prises sont prévues.
- Pour la décoration, pas de « patafix » sur les murs, pas d'agrafes sur le bois, se servir de punaises.

Rangement et nettoyage

- Les plateaux de tables seront lavés et rangés, pieds et entretoises seront déposés sur le chariot. Les chaises doivent être nettoyées et empilées par 4 sur 2 colonnes (voir photo sur place). **Ne pas faire glisser sur le parquet.**
- Un coup de balais sur le parquet (balai fourni par la commune). Ne pas marcher sur le parquet avec des verres ou des bouteilles à la main (pour éviter les tâches).
- Pour le carrelage : balayage et lavage (matériel non fourni)

La salle devra être rendue parfaitement nettoyée, dans le cas contraire la caution de 200€ sera retenue.

Sécurité

- Interdiction de fumer dans la salle et d'introduire ou consommer des produits prohibés ou dangereux.
- En cas d'incendie, faire évacuer la salle par les portes de secours, faire le 18 ou le 112(portable). Se servir des extincteurs prévus à cet effet. **Une bande de sécurité devant l'entrée principale de la salle doit être laissée accessible pour toute intervention (pompiers, gaz, électricité, commune ...)**

Certifié : « Lu et approuvé »

Signature